

Enquête publique
Parc Eolien
LICOURT et MORCHAIN

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien
Comprenant trois aérogénérateurs et un poste de livraison
Sur le territoire des communes de LICOURT et MORCHAIN (80)
Présenté par la SAS Licourt Energies

Période d'enquête du 19/10/2023 au 20/11/2023
soit une période de 33 jours consécutifs

Prescrite par arrêté préfectoral du 25/08/2023.



CONCLUSIONS
du commissaire-enquêteur
désigné par décision n° E23000066/80 du 10/08/2023
de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif d'Amiens

SOMMAIRE

1	OBJET DE L'ENQUÊTE – NATURE DU PROJET	3
1.1	Nature de la demande	3
1.2	Objectifs ou enjeux	3
1.3	Description du projet	3
1.4	Contexte.....	3
2	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	3
2.1	Contexte physique	3
2.2	Volet paysager	4
2.3	Volet technique.....	4
2.4	Volet écologique.....	4
2.5	Etude acoustique :.....	4
2.6	Etude de danger :	4
2.7	Volet sociétal	4
3	OPPOSITIONS MAJEURES OU DIFFICULTES DE MISE EN œuvre DU PROJET	4
3.1	Déroulement de l'enquête.....	4
3.2	Oppositions au projet.....	5
3.2.1	Impacts de l'éolien sur la santé humaine et animale	5
3.2.2	Biodiversité.....	5
3.2.3	Le cadre de vie.....	5
3.2.4	Impacts sur le foncier et les activités agricoles.....	5
3.2.5	Intégration du projet dans son territoire.....	5
3.2.6	Démantèlement, garanties financières et recyclage des éoliennes	6
3.2.7	Intégration du projet dans l'économie du territoire	6
3.3	Difficultés majeures.....	6
3.3.1	Projet.....	6
3.3.2	Avifaune.....	6
3.3.3	Chiroptères.....	6
4	RESERVE ET RECOMMANDATIONS	6
4.1	Recommandations	6
4.1.1	Recommandation 1	6
4.1.2	Recommandation 2	6
5	AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	7

CONCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE ENQUETEUR

1 OBJET DE L'ENQUÊTE – NATURE DU PROJET

1.1 NATURE DE LA DEMANDE

La SAS Licourt-Energies a déposé auprès de la préfecture de la Somme une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes de Licourt et Morchain

Le siège social de la SAS Licourt-Energie est au 213 cours Victor Hugo 33130 Bègles

La SAS Licourt-Energies est une filiale à 100% de VALOREM

1.2 OBJECTIFS OU ENJEUX

L'objectif générale définit par l'application des lois Grenelle I (loi du 03/0/2009 et Grenelle II (loi du 29/06/2011 validé par la loi portant engagement national pour l'environnement du 12/07/2010), est d'amener au minimum à 23% la part des énergies renouvelables en France en 2020 et de 32% en 2030. La filière éolienne peut contribuer à ce chiffre par l'installation de 6000 machines représentant une puissance totale de 23000MW, pour une production annuelle de 50TW

1.3 DESCRIPTION DU PROJET

La SAS Licourt-Energies prévoit l'implantation de trois éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Licourt et Morchain dans la Somme (80)

Ce parc d'une puissance de 18MW soit une production prévisionnelle de 47,4GWh/an soit la consommation hors chauffage de 17300 foyers et évitera ainsi l'émission de 19750 tonnes de CO²

En plus des 3 éoliennes et du poste de livraison ce projet comprend :

- Un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes au poste de livraison
- Une ligne enterrée de raccordement au poste source
- Des chemins d'accès depuis les routes existantes
- Des plateformes aménagées au pied de chaque éolienne

1.4 CONTEXTE

En Haut de France, 5443 MW de puissance installée au 30/06/2022 soit 27% de la puissance nationale devançant la région Grand Est avec 4306MW installée ce qui fait de la région des Haut de France la première région en puissance installée avec une évolution de +3%

Le département de la Somme représente 2011MW soit près de 40% de la région HdF et 10% de la France

2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

2.1 CONTEXTE PHYSIQUE

Le projet de la SAS Licourt-Energies se situe dans une zone favorable à l'éolien.

Dans un rayon de 20km il est recensé 69 parcs (44 en service, 11 accordés et 14 en instruction) soit 362 aérogénérateurs.

Dans la zone d'implantation prévue, le porteur de projet a étudié plusieurs variantes (3), il a retenu la moins impactante la N°3

2.2 VOLET PAYSAGER

La Zone d'Implantation du Projet (ZIP) se situe sur le plateau du Santerre cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les vallées de l'Ingon et de la Luce. Les remembrements ont fait disparaître une grande partie de structures pluri séculaires de ces paysages d'openfield

Le porteur de projet a produit des photomontages permettant d'appréhender l'insertion du projet dans son environnement

L'évaluation des effets théoriques de saturation et de respiration menées dans l'étude paysagère n'accroissent pas l'effet de saturation sur la zone.

2.3 VOLET TECHNIQUE

Le projet comporte trois aérogénérateurs et un poste de livraison répartie sur deux communes Licourt, deux éoliennes et un poste de livraison, et Morchain, une éolienne.

La hauteur en bout de pale est de 180Met la garde au sol de 30m.

La mise en œuvre, le fonctionnement en cours d'exploitation et le démantèlement sont clairement explicités

2.4 VOLET ECOLOGIQUE

La Faune (avifaune, chiroptères...) et la flore font l'objet d'un diagnostic et les impacts ont été évalués avec si nécessaire des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Pour les chiroptères un bridage ou pour l'avifaune le chantier de construction en dehors des périodes de nidification

Le projet se situe sur un axe migratoire connu.

2.5 ETUDE ACOUSTIQUE :

Comme prévu dans la législation des mesures ont été réalisées avant la mise en service les résultats obtenus est que le niveau sonore est inférieur aux niveaux limites réglementaires en période nocturne et diurne.

Compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs, il sera nécessaire, après installation du parc, de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur

2.6 ETUDE DE DANGER :

Les mesures prises pour éviter les risques inhérents au fonctionnement des machines sont clairement décrits ainsi que les mesures mis en place.

2.7 VOLET SOCIÉTAL

La création du parc va créer des emplois lors de sa construction (8 emplois pour 6 mois) et des emplois pour sa maintenance.

Les retombées fiscales bénéficieront aux habitants (directement ou indirectement) des communes concernées du site, à la COM de COM, département, région .

3 OPPOSITIONS MAJEURES OU DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles.

Aucun incident n'est à signaler lors des permanences.

La participation a été relativement bonne :

- 23 personnes se sont présentées aux permanences ;
- 33 contributions émises par inscriptions sur registre, notes, courriers et courriels ; parmi celles-ci 6 sont favorables au projet ;
- 4 courriels sur le site de la préfecture
- 11 courriers dans les mairies de Licourt et Morchain

3.2 OPPOSITIONS AU PROJET

A noter que la majorité des remarques et craintes formulées dans le cadre de l'enquête publique, trouvent réponse au sein du dossier de demande d'autorisation environnementale.

La plupart de ces remarques reflètent une position ou un avis généraliste sur l'éolien, plutôt que spécifique au projet et son insertion dans son environnement.

Les conclusions portent sur les remarques émises sur le projet ne remettant pas en cause son opportunité mais plutôt son insertion dans l'environnement.

3.2.1 Impacts de l'éolien sur la santé humaine et animale

L'étude écologique démontre que les éoliennes sont toutes positionnées à plus de 200m de zone boisée et ont une garde au sol de 30m. La mise en place d'un bridage en période d'activité et d'endroit de nidification devra faire l'objet d'un suivi.

A distance minimale de 500m étant respectée les effets négatifs sur la santé sont faibles voire inexistantes.

L'étude acoustique réalisée propose des mesures de bridage en cas de dépassement des seuils d'émergences admissibles, il y aura lieu de vérifier après la mise en service du par et de rectifier en cas de besoin.

Aucune étable ne se trouvant dans un périmètre de 250m, l'impact sur les animaux est considéré comme nul.

3.2.2 Biodiversité

La proximité de la vallée de la Somme, on y trouve un grand nombre de zones d'intérêt écologique ((ZNIEFF I et II, ZICO, ZPS et ZSC et zone RAMSAR)

La situation du projet n'affectera pas directement la biodiversité

3.2.3 Le cadre de vie

Le projet va modifier la perception du paysage sans pour autant accentuer l'emprise de visibilité.

Le pétitionnaire explique le choix de la variante retenue parmi celles envisagées. Rechercher le meilleur compromis entre enjeux environnementaux et objectif du projet

3.2.4 Impacts sur le foncier et les activités agricoles

L'emprise foncière respecte les préconisations et la doctrine de la commission départementale de la préservation des espaces naturelles, agricoles et forestiers consommation

3.2.5 Intégration du projet dans son territoire

4 communes dans le périmètre rapproché ont voté contre sur les 33 communes concernées.

La Com de Com a voté pour le projet

Sont reprises ci-après les observations propres au projet, mais ne remettant pas en cause son opportunité. Les plus sensibles sont recensées au titre des difficultés majeures.

3.2.6 Démantèlement, garanties financières et recyclage des éoliennes

Une somme forfaitaire et indexée par éolienne, consigner par le porteur de projet conformément au Code de l'Environnement pour le recyclage de quasi-totalité des éoliennes y compris les fondations et les pales. Pour ce projet la somme de 270000€ indexée et provisionnée.

3.2.7 Intégration du projet dans l'économie du territoire

L'emprise foncière respecte les préconisations et la doctrine de la commission départementale de la préservation des espaces naturelles, agricoles et forestiers consommation

Le business plan démontre la rentabilité du projet.

Les porteurs de projet ne sont pas des philanthropes et y trouvent un intérêt financier.

3.3 DIFFICULTES MAJEURES

3.3.1 Projet

La hauteur des éoliennes est supérieure aux parcs alentour qui vont faire l'objet à moyen terme d'un repowering et amener une meilleure intégration visuelle.

3.3.2 Avifaune

La proximité de la vallée de la Somme et des ZNIEFFI et II, de zone RAMSAR met le site sur un axe central de migration important avec la possibilité de reproduction d'espèces protégés.

3.3.3 Chiroptères

Bien que se trouvant à plus de 200m (préconisation EUROBATS) Comme pour les oiseaux la période de reproduction reste un point sensible qui sera minimisé par le bridage des éoliennes

4 RESERVE ET RECOMMANDATIONS

Au vu des oppositions et difficultés sus-énoncées, l'avis sera assorti des recommandations suivantes :

4.1 RECOMMANDATIONS

4.1.1 Recommandation 1

Effectuer le suivi acoustique dans les 12 premiers mois après installation comme prévu dans la législation

4.1.2 Recommandation 2

Suivi de la mortalité faunistique et des chiroptères au regard de sa proximité avec de nombreuses zones d'intérêts écologiques

5 AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

J'émet un " **AVIS FAVORABLE**

Avec les **recommandations** suivantes :

- Effectuer le suivi acoustique dans les 12 premiers mois après installation comme prévu dans la législation
- Suivi de la mortalité faunistique et des chiroptères au regard de sa proximité avec de nombreuses zones d'intérêts écologiques

- Fait à Saleux, le 18/12/2023
- Le commissaire enquêteur
- Alain DEMARQUET

